



Nb de membres en exercice : 64
 Nb de membres présents : 47
 Nb de membres votants : 56
 (dont 9 pouvoirs)
 Quorum atteint

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du conseil communautaire du 16 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le 16 février, à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle des Fêtes à TREZELLES, en session ordinaire, sur la convocation, en date du 9 février 2026, et sous la Présidence de Monsieur Roger LITAUDON, Président.

Les Conseillers présents

Les conseillers titulaires : Jean-Michel ALLAIN, François ATHAYNE, Patrick AUBEL, Marie-France AUGIER, Gilles BERRAT, Aline BONNEAU, , Bernard BOURACHOT, Hervé CHOMET, Jean-Luc COLLIN, Annie DEBORBE, Arnaud DELIGEARD, Eliane DERIOT, Geneviève DESVIGNE, Franck FORTIN, Odile FRANCHISSEUR, Léopold GODART, Roseline GOURDON, Jean-Louis GUINATIER, Jean Philippe JALLET, Guy LABBE, Françoise LACAUX, Jérôme LASSOT, Jacqueline LAUSTRIAT, Jean-Pierre LECORNET, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Fabrice MARIDET, Jean-Louis MARQUANT, Christelle MARTINET SCHIRCH, Christophe MINET, Jean-Noël MONIER, Sylvain NAFFETAS, Yves NOEL, Jean Louis PERICHON, André PLESSAT, Yves PLOUHINEC, Chantal PROBOEUF, Michel RAJAUD, Odile REVERET, Christophe RONGET, Maria SCHNEIDER, Monique SEROUX, Blandine SOCHET, Alain SOUFFERANT, Jean François TOCANT, Alain VERNISSE

Les conseillers suppléants : François JULLIEN représentant Laurent TALON

Les Conseillers absents

Ayant donné pouvoir : Pascal BAUDELLOT à Annie DEBORBE, Christian BONNET à Roger LITAUDON, Xavier CADORET à Odile REVERET, Guy FRAISE à Aline BONNEAU, Catherine JONET à Franck FORTIN, Marie-Jo MARGELIDON-FOUQUET, à Marie-France AUGIER, Isabelle MOULIN à Patrick AUBEL, Annie-France POUGET à Roger LITAUDON, Laeticia VARY à Jérôme LASSOT

Excusés : Michel BRUNNER, Christian LABILLE,

Absents : Marie-Agnès BONIN, Jean-Michel GILLARDIN, Guillaume LACROIX, Louis MERET, Aude PARRET BONMARTIN, Marlène SANTOS,

Secrétaire de séance : Roseline GOURDON

N°24 – SERVICE A LA POPULATION - Médiathèques communautaires – Ré informatisations de l'ensemble du réseau des médiathèques et dénomination de la bibliothèque du Donjon.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n°2021-1717 du 21 décembre 2021 dite loi Robert relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique,

Vu la délibération n°2018.06.25/66 relative à la définition de l'intérêt communautaire des compétences optionnelles, s'agissant de la construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire, et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire :

- construction, aménagement, rénovation, entretien et gestion de l'espace René Fallet, soit la médiathèque « Les pieds dans l'eau » labellisée Pôle d'excellence rurale à Jaligny sur Besbre,
- construction ou location d'un local, aménagement, entretien et gestion des médiathèques d'intérêt communautaire sur les communes de Le Donjon, Dompierre-sur-Allier et Varennes-sur-Allier,

Vu l'arrêté préfectoral n°2019/390 du 25 juin 2019 autorisant l'adoption des nouveaux statuts de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire,

Vu la délibération n°2023.09.25/102 par laquelle le Conseil communautaire a confirmé l'intérêt communautaire des médiathèques de Dompierre-sur-Besbre, de Varennes-sur-Allier et de la bibliothèque de Le Donjon, conformément à la délibération n°2018.06.25/66 du 25 juin 2018, et a approuvé leur transfert à la date du 1er janvier 2024 au sein des compétences communautaires relatives à la construction, l'aménagement, la rénovation, l'entretien et la gestion des médiathèques d'intérêt communautaire,

Vu la délibération n°2024.01.29/15 du 29 janvier 2024 par laquelle le Conseil communautaire a approuvé les procès-verbaux de mise à disposition au profit de la Communauté de communes des médiathèques de Dompierre-sur-Besbre et de Varennes-sur-Allier et de la bibliothèque de Le Donjon

Vu la délibération 2024.01.29/10 du 29 janvier 2024 par laquelle le Conseil Communautaire a approuvé la signature du Contrat Territoire Lecture

Considérant que l'égalité d'accès pour tous à la culture est une préoccupation essentielle pour la Communauté de communes.

Considérant que la mise en place du Contrat Territoire Lecture définit la mise en réseau des médiathèques intercommunales.

Considérant que la mise en place d'un logiciel commun aux structures de lecture publique intercommunales favorise la mise en réseau.

Il est exposé :

Le déploiement d'un logiciel de gestion des bibliothèques (SIGB) commun à l'ensemble des structures permettra d'harmoniser les pratiques professionnelles et d'offrir aux usagers un accès élargi à une offre documentaire mutualisée, regroupant l'ensemble des fonds des bibliothèques du territoire.

Ce logiciel interne sera complété par un portail en ligne du réseau des médiathèques intercommunales. Celui-ci offrira aux usagers la possibilité de réserver des documents, de prolonger leurs emprunts et de consulter les actualités du réseau. Pour les médiathèques, ce portail constituera également un outil de communication partagé, facilitant la diffusion d'une programmation culturelle et documentaire enrichie par l'ensemble des structures de lecture publique intercommunales.

Afin d'accompagner la mise en œuvre de ce projet, le Département, par l'intermédiaire de la Médiathèque départementale de l'Allier, propose la signature d'une convention dans le cadre de son adhésion au programme « Bibliothèque numérique de référence ». Cette convention permet l'accès au logiciel de gestion des bibliothèques « Orphée ». Le conventionnement avec la Médiathèque départementale contribuera ainsi à renforcer et à fluidifier les relations avec ce partenaire majeur du réseau intercommunal. Par ailleurs, il offre à la collectivité un tarif préférentiel pour l'acquisition du SIGB Orphée, ainsi qu'une prise en charge de la formation des agents et des bénévoles à l'utilisation du SIGB et du portail.

En sus, la mise en place de ce logiciel suppose de renouveler une partie du parc informatique vieillissant voir absent.

Le projet de ré-informatisation des médiathèques de Varennes-sur-Allier, Dompierre-sur-Besbre, Jaligny-sur-Besbre et l'informatisation de la médiathèque du Donjon répond pleinement aux objectifs du Contrat Territoire Lecture 2024-2026, notamment :

- La constitution d'un réseau de lecture publique à l'échelle intercommunale ;
- Le développement du numérique sur le territoire ;
- L'expérimentation de nouveaux services et de nouveaux partenariats.

Le Président rappelle que, l'EPCI peut solliciter les crédits du concours particulier « Bibliothèques » de la Dotation Générale de Décentralisation (DGD) afin de financer les investissements liés aux actions menées dans le cadre du CTL.

Dans ce contexte, la présente délibération vise à solliciter une Dotation Générale de Décentralisation – Informatique auprès de la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes, afin de soutenir le déploiement du projet de ré-informatisation des médiathèques, conformément au plan de financement ci-dessous.

Coût de l'opération d'investissement	Montant HT	Financier Extérieur	Taux de financement	Financement extérieur	Autofinancement
Intégration du SIGB OrphéeNX + migration des données	3 500,00 €	-	0%	- €	3 500,00 €
Achat et paramétrage du Portail Adhérent	5 540,00 €	DGD Informatisation	50%	2 770,00 €	2 770,00 €
Maintenance et Hébergement des logiciels	2 257,00 €	DGD Informatisation	50%	1 128,50 €	1 128,50 €
Matériel informatique (PC, imprimante, Douchettes...)	3 786,00 €	DGD Informatisation	50%	1 893,00 €	1 893,00 €
TOTAL				5 791,50 €	9 291,50 €

Répartition du financement total du projet		
DRAC AURA - DGD Informatisation	38%	5 791,50 €
Autofinancement	62%	9 291,50 €
Coût total de l'opération d'investissement	100%	15 083,00 €

En complément de ce projet et dans le cadre de la poursuite de la structuration du réseau, l'évolution de l'offre de la bibliothèque du Donjon, avec l'intégration de nouvelles ressources telles que les jeux de société et les DVD, conduit à proposer le changement de sa dénomination. Il est ainsi proposé que la « Bibliothèque du Donjon » soit renommée « Médiathèque du Donjon », afin de refléter la diversité des supports et services proposés au public.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'approuver le projet de ré-informatisation des médiathèques intercommunales par la mise en place d'un système intégré de gestion des bibliothèques (SIGB) commun et d'un portail en ligne du réseau ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à solliciter une Dotation Générale de Décentralisation – Informatique auprès de la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes pour le financement de ce projet à la hauteur de 5 791,50 € ;
- D'approuver le changement de dénomination de la « Bibliothèque du Donjon », désormais dénommée « Médiathèque du Donjon » ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes, conventions et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

P.E.C

Le Président

